Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de NOORDPEENE

CR 2026-08

2 octobre 2026

Convocation du 29 septembre 2026

Membres présents :

Mmes Nathalie BALZA, Delphine LUTUN, Sabrina BAUDHUIN, Anne-Charlotte BOUILLIEZ, Diane GRUNENWALD,

MM. Thierry DEHONDT-BEDAGUE, Laurent BALZA, Bernard VERHAEGHE, Alexandre DECODTS, Cédric WYART.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Ludivine PLANCKEEL donne pouvoir à Alexandre DECODTS
Mme Emilie OZEEL donne pouvoir à Anne-Charlotte BOUILLIEZ
Emmanuel MONKERHEY donne pouvoir à Thierry DEHONDT-BEDAGUE

Membres absents excusés :

M Mathieu BARDOUX
M Benoît DECLERCK

Vérification du quorum :

M. le Maire, vérifie si le quorum du conseil municipal est atteint. Le quorum du conseil municipal est atteint. M. le Maire rappelle qu'en cas d'absence, les conseillers municipaux ont la possibilité d'envoyer leur pouvoir par mail. Un pouvoir maximum par personne.

Secrétaire de séance :

M. le Maire demande à l'assemblée qui souhaite assurer le secrétariat de séance. Nathalie BALZA lève la main et exprime le souhait de le faire et de le fournir rapidement. Le Conseil est d'accord à l'unanimité des membres présents.

Validation du compte-rendu du conseil précédent :

Le secrétaire de mairie a fait parvenir à l'ensemble du conseil une copie du compte-rendu effectué par le secrétaire de séance du 14 septembre 2026, Mathieu BARDOUX. Le compte-rendu a été adopté à l'unanimité des membres présents

Puis M. le Maire, qui préside la séance, passe à l'ordre du jour.

- Adhésion SIDEN-SIAN

M le Maire a reçu une lettre recommandée en date du 28 Septembre 2026 de la part du SIDEN-SIAN pour une demande de nouvelle adhésion concernant la commune Sissone.

Cette nouvelle adhésion a été validée à l'unanimité des membres présents.

- Représentant I NORD

I.Nord représente l'agence d'ingénierie Départementale du Nord. Son but est de venir en aide aux communes sur les sujets juridiques, techniques et autres sujets divers. La commune peut solliciter à tout moment I.Nord. Un courrier en date du 4 septembre 2026 demande un renouvellement de son représentant ainsi que son suppléant. Les membres désignés sont :

- M Cédric WYART : Titulaire
- Mme Delphine LUTTUN : Suppléante

Cette proposition a été validé à l'unanimité des membres présents.

- Point Commission Eglise

M. Le Maire remercie le conseil car les équipes des commissions sont actives. De ce fait, la commission église fait un point sur l'avancement de leurs recherches.

1er Point : 1er marché entre la commune et l'architecte Madame T'KINT :

- sur l'année 2016 un diagnostic a été établi , une tranche ferme et 3 tranches optionnelles La commune n'a pas donné suite et aucune prestation n'a été facturée.

2ème Point 2ème marché entre la commune et l'architecte Madame T'KINT

- sur l'année 2019 Notification du marché le 10/10/2019, 1 tranche et 2 tranches optionnelles
- la mission DIAG (diagnostic) a été facturé à 100% sur l'année 2021.
- La mission AVP (avant-projet) a été réalisée à 50% et facturé en 2021.
- La mission PRO (projet) a été réalisée à 33% et facturée en 2021
- La mission de marché de travaux était prête à être lancée en 2021 pour les tranches fermes.
- La DRAC est venu sur place, pas de subventions donc arrêt du projet

3ème Point Permis de construire : il a été déposé le 27/01/2021 sur l'ensemble des travaux de l'église, accordé le 05/08/2021 avec une date d'expiration au 05/08/2026.

La commune est liée légalement avec l'architecte Madame T'KINT, aucune dénonciation du contrat n'a été faite à ce jour. Madame T'KINT a rédigé le diagnostic et le permis de construire avec les documents administratifs et techniques permettant de lancer le marché des travaux concernant la tranche ferme (travaux de la tour et la flèche). Elle remettra d'ici un mois une mise à jour des prix sur le projet, avec une hausse de 25% à 30% environ.

- Communications et questions diverses:

* Assurances – Mr Le Maire a reçu GROUPAMA, une demande de tarifs avec les mêmes clauses actuelles. La quittance s'élève à environ 19 000 euros. Le devis GROUPAMA s'élève à 14 183 euros avec la pelouse synthétique inclus, la franchise s'élève à 250 euros.
* Le 18 Octobre 2026 a lieu l'AG de l'association l'Yser-Houck à 14H15 à Volckerinckove.
* Le devis de la débroussailleuse s'élève à 12 000 euros HT. Ce devis a été réalisé au ETS BAYARD sur la demande Mr Alexandre DECODTS , les ETS BAYARD propose une reprise à 3000 euros soit la machine à 9250 HT avec une option de bras à 1.20m. Mr Cédric WYART évoque une entreprise d'intervention pour l'entretien des haies et autres. Ces interventions sont ponctuelles. Le tarif est de 85 euros de l'heure. Une demande de devis pour réparation a été demande au garage Le nouveau Cygne, pour envisager une réparation de la débroussailleuse.
* Climatisation : M. Alexandre DECODTS a du établir un devis pour l'achat de climatiseurs. Une aide de 400 euros par EDF,valable jusqu'au 31/10/2026.

Mr Alexandre DECODTS a demandé 1 devis chez Boulanger pour 2247 euros les 3 clims. Tous les dossiers peuvent être subventionnés à hauteur de 80%. Le Conseil est d'accord pour les climatiseurs.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h20.

Thierry DEHONDT-BEDAGUE Nathalie BALZA Alexandre DECODTS Cédric WYART

Bernard VERHAEGHE Laurent BALZA Sabrina BAUDHUIN Diane GRUNENWALD

Anne-Charlotte BOUILLIEZ Delphine LUTUN